

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 18 mars 2021 à 19 heures 00 par visioconférence**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 12 mars 2021
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

**Nombre de membres titulaires en exercice : 47**

**Sont présents : 34 membres (+ 1 pouvoir d'absent excusé)**

**a) 26 membres titulaires (+ 1 pouvoir d'absent excusé)**

Charles ANDREA - Patrick BARBIER - Patrick BUHL - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Philippe DESAINTEQUENTIN - Robert ENGEL - Jean-Luc FRECHARD - Nadège HORNBECK - Serge JANUS (*pouvoir de Marie-Odile UHLERICH*) - Martin KLIPFEL - Matthieu KLOTZ - Christophe KNOBLOCH - Mathieu LAUFENBURGER - Christian MEMHELD - Alain MEYER - Virginie MUHR - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERS-DOERFFER - Claude SCHALLER - Christian SCHLEIFER - Bernard SCHMITT - Sébastien SCHWOERER - Olivier SOHLER - Yvette WALSPURGER - Philippe WOTLING

**b) 8 délégués suppléants avec droit de vote**

Bertrand GAUDIN - Vincent GRISS - Christian HAESSLER - Monique HOULNÉ - Alexandre KRAUTH - Olivier MORIS - Fabienne OBERLÉ - Clément ROHMER

**Sont absents excusés (15) : (1 a donné pouvoir à 1 membre présent)**

Luc ADONETH - Hélène BACHMANN - Patrick DELSART - Denis DIGEL - Emmanuel ESCHRICH - Catherine GREIGERT - Sylvie HIRTZ - Alex JEHL - Pascal JEHL - Régine ORSATI - Lionel PFANN - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH - Clothilde SZUPTAR - Marie-Odile UHLERICH (*pouvoir donné à Serge JANUS*)

**Sont absents (6) :**

Yves DUSSOURD - Sébastien FOISSIER - Denise KEMPF - Philippe SCHEIBLING - Jean-Michel VOEGELI - Michel WIRA

**Assistent également à la séance :**

Le président du conseil de développement territorial du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Claude ROLLIN

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER, Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du jeudi 18 mars 2021 à 19 heures - visioconférence

M. Patrick BARBIER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion en visioconférence. Il procède à l'appel nominatif de chacun des 33 délégués présents avec lui (25 titulaires et 8 suppléants).

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte dix-neuf points, dont dix-huit ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Règlement intérieur du comité syndical
3. Renouvellement du conseil de développement territorial
4. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2020
5. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2020 et affectation des résultats
6. Adoption du budget primitif pour l'exercice 2021
7. Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)
8. Mobilité : Édition 2021 du défi « *J'y vais !* »
9. Environnement : subvention « *appel d'Air* » aux associations ADEAP et Trajets
10. Habitat et aménagement du territoire : convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)
11. Désignation du représentant du PETR au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)
12. Désignation des représentants du PETR au sein de l'assemblée générale de l'Établissement public foncier d'ALSACE (EPFA)
13. Désignation du représentant du PETR au sein de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) GIESSEN-LIEPVRETTE
14. Désignation du représentant du PETR au conseil d'administration du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) - Maison de la nature du RIED et de l'ALSACE CENTRALE
15. Désignation du représentant du PETR au sein de l'assemblée générale de l'Association « *Initiatives Alsace centrale* »
16. Désignation du représentant du PETR au sein de l'assemblée générale de l'Association « *Trion Climate* »
17. Désignation du représentant du PETR au sein de l'assemblée générale de l'Association nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP)
18. Désignation de la représentante du PETR au sein de l'assemblée générale de la Fédération des SCoT
19. Désignation du représentant du PETR au Comité national d'action sociale (CNAS)



Le Président  
du PETR  
Patrick BARBIER

Le Secrétaire  
de séance  
Bernard SCHMITT

Séance du jeudi 18 mars 2021 à 19 heures - visioconférence

**Délibération n° 2021-II-06 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF  
 POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021**

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 4 février dernier, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2020, le budget primitif pour l'année 2021 a été établi sur la base des éléments suivants :

**a. Section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèveraient à **771 276,01 €**, correspondant à :

- **contributions syndicales** 318 467,02 €

Les contributions syndicales des quatre communautés membres du PETR aux thématiques qui les concernent exclusivement (aménagement du territoire, mobilité, plan climat air énergie territorial, service d'accompagnement à la rénovation énergétique (hors communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM) et 2/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2018, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2020 ;

| communautés de communes     | RIED DE MARCKOLSHEIM | SÉLESTAT       | VAL D'ARGENT   | VALLÉE DE VILLÉ |
|-----------------------------|----------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Population 2018             | 20 547               | 37 443         | 9 672          | 11 065          |
| <i>proportion</i>           | 26,10 %              | 47,56 %        | 12,29 %        | 14,05 %         |
| Bases d'imposition          | 68 856 973           | 127 160 276    | 28 089 344     | 29 777 485      |
| <i>proportion</i>           | 27,12 %              | 50,09 %        | 11,06 %        | 11,73 %         |
| <b>Répartition contrib.</b> | <b>26,61 %</b>       | <b>48,82 %</b> | <b>11,68 %</b> | <b>12,89 %</b>  |

Les contributions au titre des actions menées avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (transition énergétique, animation territoriale, tourisme et 1/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties entre les cinq communautés de communes membres et partenaire, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2018, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2020 ;

| communautés de communes     | RIED DE MARCKOLSHEIM | SÉLESTAT       | VAL D'ARGENT  | VALLÉE DE VILLÉ | CANTON D'ERSTEIN |
|-----------------------------|----------------------|----------------|---------------|-----------------|------------------|
| Population 2018             | 20 547               | 37 443         | 9 672         | 11 065          | 48 683           |
| <i>proportion</i>           | 16,13 %              | 29,39 %        | 7,59 %        | 8,68 %          | 38,21 %          |
| Bases d'imposition          | 68 856 973           | 127 160 276    | 28 089 344    | 29 777 485      | 127 418 319      |
| <i>proportion</i>           | 18,06 %              | 33,35 %        | 7,37 %        | 7,81 %          | 33,42 %          |
| <b>Répartition contrib.</b> | <b>17,09 %</b>       | <b>31,37 %</b> | <b>7,48 %</b> | <b>8,25 %</b>   | <b>35,81 %</b>   |

Ces coefficients de répartition des contributions ont été appliqués à chaque thématique d'intervention du PETR, et, au total, les contributions des quatre communautés membres du PETR représentant un montant total de **318 467,02 euros**, répartis comme suit :

- communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM 79 428,72 €
- communauté de communes de SÉLESTAT 159 072,98 €
- communauté de communes du VAL D'ARGENT 38 021,60 €
- communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ 41 943,72 €

La subvention de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN représentera **36 737,44 euros**

- **subventions** 157 000,00 €

Séance du jeudi 18 mars 2021 à 19 heures - visioconférence

**Délibération n° 2021-II-06 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021 (suite)**

Que ce soit au titre de la mise en œuvre du SCOT ou des actions d'animation du territoire (mobilité, service d'aide à la rénovation énergétique...), le PETR bénéficie de diverses subventions de la part de l'État (25 500 €), de la région GRAND EST (45 000 €), de la collectivité européenne d'Alsace (22 500 €) et de l'ADEME (64 000 €) ;

|  |              |
|--|--------------|
| ▪ produits divers de gestion courante                                    | 50,00 €      |
| ▪ amortissement des subventions d'investissement                         | 37 969,00 €  |
| ▪ prélèvement exceptionnel sur l'excédent de la section d'investissement | 79 640,00 €  |
| ▪ excédent cumulé de fonctionnement 2020 reporté en 2021                 | 141 412,55 € |

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèveraient à **771 276,01 €**, se répartissant comme suit :

|   |              |
|---|--------------|
| ▪ charges à caractère général                                   | 383 820,08 € |
| ▪ charges de personnel  | 266 590,00 € |
| ▪ autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles | 64 910,00 €  |
| ▪ dotation aux amortissements et provisions                     | 55 955,93 €  |

#### b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement correspondraient à un total de **268 339,03 €**, correspondant à :

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| ▪ fonds de compensation de la TVA   | 150,00 €     |
| ▪ amortissement des immobilisations | 55 955,93 €  |
| ▪ excédent cumulé d'investissement  | 212 233,10 € |

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à **127 609,00 €**, se répartissant comme suit :

|  |             |
|--|-------------|
| ▪ matériel informatique et bureautique                     | 10 000,00 € |
| ▪ transfert exceptionnel vers la section de fonctionnement | 79 640,00 € |
| ▪ amortissement des subventions                            | 37 969,00 € |

Les dépenses d'investissement seront inférieures aux recettes : la section d'investissement dégage un **excédent d'investissement** de 140 730,03 euros, admis compte-tenu de la structure particulière du budget du PETR.

#### c. Effectifs

Le budget primitif comporte le tableau des effectifs du PETR où figurent deux postes administratifs de catégories A et C, pourvus par deux agents titulaires exerçant leurs fonctions à temps plein, ainsi que quatre postes d'agents non titulaires (1 poste administratif et 3 postes techniques de catégorie A). L'un des postes techniques de catégorie A n'est pas pourvu en raison de l'arrêt des subventions qui ont permis son financement de 2018 à 2020.

### DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du président,*

*Vu le compte administratif de l'exercice 2020 et l'affectation des résultats de clôture,*

Séance du jeudi 18 mars 2021 à 19 heures - visioconférence

**Délibération n° 2021-II-06 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021 (suite)**

Vu le compte rendu du débat d'orientations budgétaires en date du 4 février 2021 ;

À l'unanimité,

**Arrête le budget primitif du PETR pour l'année 2021, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :**

- recettes de fonctionnement : 771 276,01 euros
- dépenses de fonctionnement : 771 276,01 euros
- recettes d'investissement : 268 339,03 euros
- dépenses d'investissement : 127 609,00 euros
- excédent d'investissement de clôture : 140 730,03 euros

**Précise que ce budget est adopté « par chapitres budgétaires » ;**

**Décide la mise en recouvrement des contributions syndicales auprès des quatre communautés de communes membres, pour un montant total de 318 467,02 euros, répartis comme suit (pour moitié en fonction des populations légales 2018, pour moitié en fonction des bases fiscales notifiées pour 2020) :**

- communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM 79 428,72 euros
- communauté de communes de SÉLESTAT 159 072,98 euros
- communauté de communes du VAL D'ARGENT 38 021,60 euros
- communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ 41 943,72 euros

**Autorise le Président à conclure avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN une convention de partenariat relative à sa participation aux actions du PETR menées sur le périmètre élargi à cette communauté, comportant une contribution à la mise en œuvre de ces actions à hauteur de 36 737,44 euros,**

**Charge le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre, en particulier l'autorisation éventuelle de l'État, en application de l'article D. 2311-14 du code général des collectivités territoriales, de reprise d'une partie de l'excédent « *structurel* » d'investissement vers la section de fonctionnement.**

Affiché au siège du syndicat mixte le 22 mars 2021  
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le 22 mars 2021  
Pour ampliation,

pour extrait conforme,  
Le Président

SOUS-PRÉF Patrick BARBIER  
23 MARS 2021  
67 SÉLESTAT-ERSTEIN

